



## Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2012 du 12 septembre 2012 intitulé: Réponse au postulat de M. Michel Bloch "Du support papier au numérique"

---

Au Conseil communal  
de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Votre commission chargée de l'étude du préavis et composée de:

Madame Rita Schyrr  
Messieurs Michel Bloch  
Roberto Carbonell  
Adrien Rime  
Jean-Pierre Schwab  
Patrice Wenger  
François Bercher, Président-rapporteur

s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 à la salle 1 de la Maison de Commune, en présence de :

- M. Lionel Kaufmann, Syndic, municipal en charge de l'Administration générale,
- M. Denis Hügli, chef du service des Finances et Informatique,
- M. Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal,
- M. Christophe Karlen, responsable du site Internet de La Tour-de-Peilz

Les membres de la commission les remercient de leur présence et de leur disponibilité pour répondre aux questions posées.

Le préavis étant très détaillé quant aux options retenues par la Municipalité ainsi qu'à la réduction des coûts découlant de son application, la commission s'est particulièrement penchée sur plusieurs points intéressants et peut ainsi apporter les informations suivantes:

- Le Conseil communal de Montreux, ainsi qu'annoncé récemment dans la presse, dispose de son propre site Internet. Ce site est indépendant de l'Administration communale et il est géré par le Bureau du Conseil. Cette manière de faire est relativement lourde et se justifie surtout par l'ampleur des tâches qui y sont effectuées, sans commune mesure avec les besoins actuels de notre Conseil.

- Une version fonctionnelle de ce qui pourrait être implanté sur le site de La Tour-de-Peilz est montrée à la Commission par M. Karlen, et semble convenir aux membres présents. Le gros avantage de cette solution est sa simplicité et sa facilité de gestion, car ne nécessitant pas de mot-de-passe pour y accéder.

### **Fonctionnement**

- Une fois l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal approuvé par le Préfet, il est mis sur le site de la Commune, dans la même présentation que la version imprimée reçue à ce jour. Chacun des points de l'ordre du jour faisant appel à un ou plusieurs documents présente ceux-ci sous forme d'un lien sur lequel il suffit de cliquer pour accéder au document en format .pdf.

- Pour garder la préséance en vigueur à ce jour, les liens de redirection vers les documents ne seront activés que lorsque les documents imprimés de manière traditionnelle seront envoyés aux Conseillers qui en ont fait la demande. De cette manière, tous les Conseillers recevront les informations simultanément. Cette façon de procéder garantit également le respect d'un embargo éventuel mis à la diffusion d'une information, l'envoi des documents aux Conseillers étant réputé lever l'embargo et rendre ces documents publics.

Le site de la Commune permet déjà l'accès à tous les documents du Conseil depuis le début de la présente législature, numérisés en format .pdf. Ceux-ci sont présentés de manière très pratique, regroupant à chaque fois le préavis, le rapport et la décision du Conseil.

## **Sécurité**

La sécurité informatique de cette application est la même que celle de toute l'informatique communale, avec des pare-feu, anti-virus ainsi que des sauvegardes quotidiennes et des copies de sécurité entreposées en dehors de la Maison de Commune.

## **Achat des supports informatiques**

La Commission s'est également penchée sur la question d'une participation de la Commune à l'achat d'une tablette, d'un PC portable ou autre par les Conseillers, mais elle s'est rapidement rangée à l'avis de la Municipalité en constatant que le gain envisageable par un achat groupé était extrêmement faible et que la diversité des désirs (marque, modèle, équipement, couleur...) des acheteurs potentiels était inconciliable avec un achat unique.

## **Aspects pratiques lors des séances**

La question de l'utilisation des PC et autres tablettes lors des séances du Conseil a été évoquée:

- Le réseau Wi-fi actuel de la salle du Conseil semble suffisamment performant pour permettre l'accès simultané des membres du Conseil, avec un débit convenable.
- L'achat de deux beamers est nécessaire pour garantir une bonne visibilité des documents projetés par l'ensemble des Conseillers, au vu de la disposition "tout en largeur" des participants.
- Pour l'instant il n'est pas envisagé de modifier ou remplacer le mobilier de la salle du Conseil afin d'avoir un pupitre sur lequel déposer son PC ou sa tablette. Selon M. Dupertuis, une estimation rapide du remplacement des fauteuils arrive à près de 500 Frs par siège, plus 200 Frs pour un pose-document/PC escamotable.
- L'autonomie de l'alimentation des PC ou tablettes pourrait poser problème, surtout en fonction de la durée des séances du Conseil. On pourrait en conclure: "soyez brefs ou ayez de bons accus..."

## **Ecologie**

Enfin l'impact écologique du passage aux documents numériques a été discuté: selon les variantes d'utilisation, les écobilans peuvent être favorables ou pas. Il ne faudrait pas, bien sûr, que les Conseillers qui "passent au numérique" impriment chez eux tous les documents téléchargés, ce qui reviendrait au contraire à utiliser une imprimante peu économique plutôt que celle, efficace et performante, du centre d'impression de la Commune.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission, à l'unanimité, vous demandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal No 13/2012 du 12 septembre 2012,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide:**

- de transmettre les documents du Conseil communal sous format informatique à tous les membres du corps délibérant par le biais de l'envoi de l'ordre du jour muni des liens permettant d'accéder aux documents y relatifs ;
- de continuer à transmettre les documents papier à celles et ceux qui le souhaitent ;
- de continuer à transmettre à tous les conseillers les documents volumineux sous forme papier ;
- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Michel Bloch « Du support papier au numérique ».

François Bercher  
Président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 31 octobre 2012